

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_011 | Ouvriers. XIXe siècle](#)[CollectionBoite\\_011-16-chem | Grèves. Emeutes.](#)[ItemJ.-B. Monfalcon. Histoire des insurrections de Lyon en 1831 et en 1834, Lyon 1834 | Émeutes à Lyon en 1832 et 33 début 34](#)

## **J.-B. Monfalcon. Histoire des insurrections de Lyon en 1831 et en 1834, Lyon 1834 | Émeutes à Lyon en 1832 et 33 début 34**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb011\_f0375

SourceBoite\_011-16-chem | Grèves. Emeutes.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Monfalcon, Jean-Baptiste](#)

Références bibliographiquesMonfalcon, La Révolte des canuts : histoire des insurrections de Lyon en 1831 et en 1834 d'après des documents authentiques : précédé d'un essai sur les ouvriers en soie et sur les soyeux et l'organisation de la fabrique

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb36270062j>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 29/04/2020 Dernière modification le 23/04/2021

---

### **Données de data.bnf.fr**

AUTEUR : Monfalcon, Jean-Baptiste (1792-10-11 -- 1792-10-11)  
TITRE La Révolte des canuts : histoire des insurrections de Lyon  
en 1831 et en 1834 d'après des documents authentiques :  
précédé d'un essai sur les ouvriers en soie et sur les  
soyeux et l'organisation de la fabrique  
LIEU DE PUBLICATION Toulouse (19, rue A. Delieux, 31400)  
DATE 1979  
EDITEUR Toulouse (19, rue A. Delieux, 31400) : Eché , 1979

Mon père  
 H. de l'ind. de Lyon  
 (Lyon - 1834)

Années à Lyon - en 1832 et 33, début 34  
 (entre le 25 de même)

"chaque mois, depuis milieu de l'année 1832,  
 il y a un mouvement ou petit pied ou coalition."

- Août 32 : rassemblement à la manufacture ou chez les  
 vendeurs des produits ; le travail est interrompu.  
 La loi est mise. Le lendemain matin de la rue.
- Dec 32 : assemblée résulte de la loi. Provisoire, les  
 accusés sont acquittés.
- Avril 33 : plus de 4000, de chaux (ou) sont  
 chassés. Manifestation (en particulier le  
 dépôt de nombreuses courtes de moins de 20 cm,  
 chaux (ou) brutes (ou)).
- mai : 1 banquet de la rue Papet  
 interdit.
- juillet 33 : deux mille (d'un et de l'autre)  
 sont arrêtés sur ordre de l'administration  
 qui demandent de la (ou).
- Janvier 34 : crises futures de journaux (c/à l'union  
 les républicains avaient utilisé le système) ; le  
 13 Janvier, le conseil sont arrêtés ; monte d'une  
 minute, la main (ou) par le conseil  
 qui n'ont pu être interdits.
- fin l'hiver 34, vendes républicains contre les  
 ouvriers et le bourgeois. A 1 l'af abouti par

un banquier, le comité sont accueillis à  
ce port de pêche par des ouvriers accablés.

- Février 34; baisse de salaires de la pêche.

20.000 ouvriers se mettent en grève. (après  
manipulations / un vote le 30 mai; à l'assemblée de  
ouvriers, ou le comité d'hygiène <sup>avec le insignes de</sup>  
mutualité). L'autorité <sup>particulière</sup> ne veut ni intervenir

en la grève et pêche. Le maire proclame  
qu'il s'agit d'un simple acte de guerre civile, crime  
que les "articles 91, 92 et 96 du Code pénal  
punissent de mort." \*

Certains pêcheurs envoient 1 brochure, d'une  
côté à "M.M. les membres du conseil exécutif de la  
Soc. de mutualité".

Cela se poursuit pendant 8 jours; rien en la grève  
(à propos de la remise du matériel). Le côté des mutuali-  
sés est conscient de diminuer; il s'agit de  
la cause des ouvriers, on se rendait aux cortèges ou aux  
réunions.

- Provis de 6 chefs mutualistes (qui travaillent avec le  
comité de la nouvelle loi sur les associations). Le 1<sup>er</sup>  
jour du mois, il est remis à huit jours. Bataille au Palais  
de Justice. on peut sentir l'heure. ~~Les~~ Les ouvriers demandent  
une loi de 1000 francs de plus et la loi de 1000 francs de plus.  
Le côté obéissant; puis se rebelle (avec capitaine pour  
un acte de guerre mais sans acquiescence).

Le lendemain 8.000 h. a l'enfer de l'ouvrier.  
Des bandes marchent la nuit

Après un période, on se retire à 5 h. et l'on se  
généralise et luit.